



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

doctorats

Question écrite n° 91247

Texte de la question

M. Jean-Paul Chanteguet appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les problèmes d'embauche et de reconnaissance des docteurs. Environ 10 000 diplômés de doctorat sont attribués tous les ans en France. Or il semble que les grandes entreprises privilégient plus les diplômés des écoles d'ingénieurs. D'un autre côté le CNRS, premier organisme de recherche au monde, ne renouvelle que très rarement les contrats à l'issue des 3 ans de doctorat. Ce diplôme est pourtant la référence la plus prestigieuse de l'enseignement supérieur partout dans le monde et les post-doctorants sont reconnus pour être les moteurs de la recherche scientifique. Les choix français conduisent à la fuite des cerveaux vers l'étranger et à la baisse des connaissances et de nos aptitudes à l'innovation. Les solutions pourraient être de diminuer le nombre de bourses de thèse ou d'inciter les grandes entreprises à l'embauche de docteurs. Cette dernière solution semble à privilégier mais nécessite une refonte importante du système universitaire en revenant aux mentions pour les thèses afin de mieux appréhender les aptitudes réelles des diplômés. Face à ces éléments, il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si des dispositions sont envisagées dans ce sens pour permettre à la recherche universitaire française de se maintenir dans le plus haut niveau.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Chanteguet](#)

Circonscription : Indre (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91247

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2015](#), page 8431

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)